

Déclaration des ministres

Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Centre de conférences des Nations Unies
Addis-Abeba (Éthiopie)
13 - 14 août 2010

Deuxième Conférence des Ministres Africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Durban, International Convention Centre
Durban, Afrique du Sud

6-7 Septembre 2012



Déclaration de la Première Conférence des ministres africains en charge de l'Etat civil

Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil en Afrique:

1. Nous, Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) les 13 et 14 août 2010, pour la toute première conférence sur le sujet organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA) ;
2. Reconnaissons que le thème de notre première Conférence : « *Vers une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique* » est à la fois opportun et pertinent pour la réalisation du développement de l'Afrique et l'amélioration de la prestation de services publics offerts à nos populations ;
3. Sommes convaincus de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour la politique publique, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les droits de l'enfant, et comme base de statistiques d'état civil fiables ;
4. Reconnaissons également l'importance et la contribution de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et du Plan d'action de Marrakech pour la statistique, et dans la promotion de la Charte africaine de la statistique ;
5. Constatons cependant avec préoccupation qu'en dépit de l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et malgré les efforts en cours pour les améliorer, la majorité de nos pays ne disposent pas encore de systèmes appropriés, viables et complets ;
6. Affirmons qu'il faut des réponses politiques vigoureuses, notamment celles visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans le cadre des réformes en cours dans nos pays ;
7. Prenons note des recommandations de l'atelier régional tenu en 2009 en Tanzanie sur le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique, de la deuxième réunion de la Commission statistique pour l'Afrique et de la réunion de groupe d'experts tenue à Addis-Abeba sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui a précédé notre Conférence, dont l'objectif est de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
8. Notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de continuer de mobiliser et de rallier une volonté et des dirigeants politiques suffisamment résolus pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. À cet égard, nous faisons nôtres les recommandations de nos experts sur les stratégies visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil. À la lumière de ces recommandations, nous décidons ce qui suit :

- 8.1 Prendre les mesures appropriées pour faciliter la mise en œuvre des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, en vue d'assurer une couverture générale et complète, en tenant compte des situations propres à chacun de nos pays. À cet égard, nous sommes décidés à intégrer le processus d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en renforçant la coordination des activités entre les différents acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional ;
 - 8.2 Élaborer des lois et des mesures à même d'assurer l'enregistrement obligatoire et en temps utile des faits d'état civil se produisant dans nos pays, tout en garantissant à tous l'égal accès au système. À cet égard, nous nous engageons à réviser et à mettre à jour nos lois sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ainsi que nos législations statistiques, conformément aux directives et recommandations internationales et régionales, et à consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet ;
 - 8.3 Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, afin d'assurer leur bon fonctionnement ;
9. Conscients de l'importance des partenariats et du renforcement des capacités dans l'appui aux efforts nationaux pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, nous demandons:
- 9.1 À la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires de développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources ;
 - 9.2 À la CEA, à la BAD et à la CUA de procéder à une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de mettre au point le projet de plan régional à moyen terme et de directives s'y rapportant, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres ;
 - 9.3 Au Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, d'accorder la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
 - 9.4 À la CEA d'envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique, un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
 - 9.5 Aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique d'élaborer ou d'approfondir des programmes d'études visant à renforcer les capacités en ce qui concerne les systèmes

d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;

- 9.6 Au secteur de la santé d'accorder le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer la coordination et le partage, avec les services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, de données sur les naissances et sur les décès et leurs causes ;
- 9.7 À la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de réajuster leur aide en conséquence ;

10. Enfin, nous demandons à la CUA d'envisager de faire de la présente Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans, pour l'examen et l'évaluation des politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.

Fait à Addis-Abeba, le 14 août 2010.

Deuxième Conférence des ministres

Préambule

Nous, Ministres chargés de l'Enregistrement des Faits d'Etat Civil :

1. Avons tenu notre Deuxième Conférence les 6 et 7 Septembre 2012 à Durban, Afrique du Sud sur le thème « *Amélioration de l'infrastructure institutionnelle ethumaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil* ». Cette Conférence a été conjointement organisée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, avec la collaboration du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF en anglais), de l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR en anglais), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Réseau de Métrologie Sanitaire (HMN en anglais).
2. Saisissons cette occasion pour exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple éthiopiens suite au décès du Premier Ministre Meles Zenawi, dont l'engagement et la passion pour le développement de l'Afrique, a contribué à accorder une place importante aux systèmes CRVS dans l'agenda de développement des pays africains. En outre, exprimons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple ghanéens suite au décès du Professeur John Evans Atta Mills, Président de la République du Ghana pour sa contribution au développement de l'Afrique. Exprimons également nos condoléances au gouvernement et au peuplemalawites suite au décès de son Excellence, Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi.
3. Souhaitons la bienvenue à la République du Soudan du Sud en qualité de nouveau membre de la Conférence.
4. Rappelons les engagements pris lors de notre première Conférence organisée à Addis Abéba en Ethiopie au mois d'août 2010, qui a examiné et établi comme priorité l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil dans l'agenda politique régional, et adopté des mesures pour reformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS en anglais). A cet égard, reconnaissons que le theme de notre deuxième conference est à la fois opportun et pertinent pour la réalisation systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil viables, durables et efficaces.
5. Notons avec satisfaction la décision No Assembly/AU/DEC.424 du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine avalisant les recommandations de la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil sur l'institutionnalisation de cette Conférence biennale comme forum régional régulier de l'Union Africaine pour traiter des questions relatives aux systèmes CRVS.
6. Nous félicitons des progrès et des résultats accomplis par les Etats membres depuis la première Conférence d'août 2010 dans l'amélioration des systèmes CRVS, ainsi que de la contribution des organisations régionales africaines, des différentes organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires au développement.
7. Nous félicitons également des efforts continus du secrétariat CRVS, hébergé par la CEA, dans la coordination des interventions régionales et internationales, à travers la création de

plateformes régionales telles que le Groupe Technique sur les systèmes CRVS et le forum des parties prenantes.

8. Nous félicitons et apprécions aussi la contribution des Jeunes Statisticiens Africains dans le développement des systèmes CRVS en Afrique, y compris leur participation à cette Conférence.
9. Apprécions la participation et la contribution des organisations non gouvernementales, y compris le rôle du secteur privé dans le développement futur des systèmes CRVS en Afrique.
10. Reconnaissons que l'enregistrement des faits d'état civil est une activité régaliennne du gouvernement avec des implications importantes sur la sécurité, les politiques, la gouvernance, la planification et le développement des systèmes de suivi-évaluation au niveau national.
11. Sommes conscients des défis auxquels nos pays continuent de faire face dans le développement des systèmes CRVS, en particulier le « scandale de l'invisibilité », tels que mis en exergue dans le rapport d'évaluation régional produit par le Secrétariat et réitéré par le Président Jacob Zuma dans son allocution.
12. Reconnaissons l'importance des systèmes CRVS dans la promotion de l'agenda de développement en Afrique, y compris dans l'accélération du processus d'intégration régionale, l'atteinte des priorités du NEPAD et les OMD.
13. Prenons note des recommandations du groupe des experts dont la réunion a précédé la présente conférence, visant à relever les défis liés au développement des systèmes CRVS en Afrique.
14. Notons que le défi à relever est de réaffirmer notre engagement et de redoubler d'efforts afin de réformer et améliorer les systèmes CRVS dans nos pays. À cet effet, nous faisons nôtres les recommandations de la réunion du groupe d'experts sur les stratégies visant à améliorer les systèmes CRVS ainsi que le plan à moyen terme APAI-CRVS pour l'amélioration des systèmes CRVS au niveau tant national que régional.
15. À la lumière de ces recommandations, nous prenons les résolutions suivantes:
 - a. Poursuivre nos efforts pour élaborer des politiques et des stratégies idoines afin de réformer et améliorer nos systèmes CRVS, et les intégrer dans les plans et programmes de développement nationaux, en prenant en compte nos spécificités nationales. À cet effet, nous nous engageons à élaborer d'urgence des plans d'actions nationaux budgétisés sur les systèmes CRVS reflétant les priorités nationales propres à chaque pays, sur la base des évaluations exhaustives à entreprendre, avec le soutien du Secrétariat et des organisations partenaires.
 - b. Adopter des lois et formuler des politiques qui garantissent l'enregistrement à temps et obligatoire de tous les événements vitaux qui surviennent dans nos pays, ainsi que l'accès équitable aux systèmes CRVS à toutes les personnes, nonobstant leur nationalité ou statut légal. À cet effet, nous nous engageons à poursuivre les efforts dans la révision et la mise à jour de la législation sur l'état civil et de la loi statistique dans nos pays respectifs, en nous conformant aux directives et normes régionales et internationales et en tenant compte de l'évolution des besoins et des innovations.

- c. Adopter les technologies appropriées pour accélérer l'enregistrement des faits d'état civil, la gestion des informations d'état civil et assurer leur protection contre les catastrophes naturelles, les guerres civiles, etc.
- d. Accorder une plus grande priorité aux systèmes CRVS et assurer une allocation adéquate en ressources humaines et financières pour le fonctionnement quotidien des systèmes CRVS dans nos pays, y compris la mise en œuvre des plans d'actions nationaux en vue d'assurer leur durabilité et leur appropriation par nos pays respectifs.
- e. Inviter nos partenaires au développement à poursuivre leur soutien à nos efforts en matière de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources et à aligner leur soutien à nos plans nationaux dans le domaine des CRVS, en accord avec les déclarations de Paris, d'Accra et de Busan sur l'efficacité de l'aide et du développement.
- f. Établir des mécanismes de coordination de haut niveau impliquant toutes les parties prenantes pour le fonctionnement efficient des systèmes CRVS, et ce en tenant compte de caractère multisectoriel et intégré des services de l'état civil.
- g. Assurer la cohérence entre les systèmes d'information et de gestion sanitaires et les systèmes CRVS, et les intégrer dans les stratégies nationales de développement de la statistique.
- h. Continuer de renforcer et de faciliter la coordination entre les instituts nationaux de statistique et les structures en charge de l'état civil dans la gestion et le suivi des défis liés aux systèmes CRVS.
- i. Développer des systèmes de suivi et d'évaluation axés sur les résultats ainsi que des outils de suivi et de reporting sur les progrès accomplis dans le cadre des systèmes CRVS.
- j. Continuer à prendre des mesures visant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services d'état civil en décentralisant les services au niveau local à travers des structures et réseaux existants, en particulier dans les structures sanitaires.
- k. Intensifier les campagnes de sensibilisation en vue d'informer le public sur l'importance et les procédures des systèmes CRVS pour assurer leur bon fonctionnement.

Perspectives

Nous invitons :

Les Etats Membres à entreprendre une évaluation approfondie de l'état de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et à développer des stratégies et des plans d'actions d'amélioration des systèmes CRVS.

16. Le Secrétariat et les organisations partenaires à continuer à fournir un appui technique aux États membres en vue de renforcer leurs capacités dans la gestion des opérations d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales par des ateliers et des sessions de formation ainsi que par la mise à disposition de directives. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de mettre en place un centre régional de connaissances sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques vitales qui favorise la recherche scientifique en vue de renforcer les capacités techniques aux niveaux national, sous-régional et régional. Nous demandons également au Secrétariat d'entreprendre la recherche opérationnelle dans le domaine de l'enregistrement des décès et de la certification des causes de décès en Afrique.
17. Les États membres et les partenaires au développement à renforcer les capacités du Secrétariat CRVS en le dotant de ressources adéquates et de personnel approprié pour lui permettre d'accomplir son mandat tel que recommandé par la première conférence ministérielle.
18. Les Ministres africains de la santé à se joindre à nous au regard de l'importance du rôle du secteur de la santé dans la prestation des services relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil, ceci dans le but de garantir une approche coordonnée et intégrée afin de répondre aux défis liés à l'établissement des faits d'état civil en Afrique.
19. Les universités nationales et les institutions de formation et de recherche régionales appropriées à prendre des mesures en vue de renforcer les connaissances sur l'amélioration de l'enregistrement des décès et leurs causes dans les pays avec l'appui des partenaires au développement.
20. L'Union africaine à allouer des ressources financières et techniques pour soutenir le programme de développement des systèmes CRVS.

Nous réaffirmons :

21. Notre engagement à faire de cette conférence un forum dynamique pour débattre des questions de politiques et de stratégies en vue d'améliorer les systèmes CRVS en Afrique. A cet égard, nous nous engageons à soutenir la Commission de l'Union Africaine dans l'organisation de ladite Conférence.

Motion de remerciements

Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République d'Afrique du Sud pour avoir bien voulu accueillir cette conférence, pour l'excellente organisation de notre rencontre ainsi que pour l'hospitalité accordée à toutes les délégations. Nous remercions également le Premier de la province du KwaZulu-Natal et le Maire de la ville Durban pour l'accueil chaleureux.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Jacob Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud pour avoir honoré la conférence de sa présence ainsi que pour son discours d'ouverture hautement inspirant. Nous exprimons également nos sincères félicitations à l'honorable Dlamini-Zuma, Ministre de l'Intérieure de la République d'Afrique du Sud et Présidente élue de la Commission de l'Union africaine, pour l'aptitude avec laquelle elle a présidé notre conférence. Nous lui exprimons également nos sincères félicitations pour son élection à la tête de la Commission de l'Union africaine et anticipons avec joie notre future collaboration dans la promotion de l'agenda relatif aux systèmes CRVS. Nous exprimons également nos sincères félicitations à Son Excellence Mr. Birhan Hailu Président sortant de notre Conférence.

Nous remercions, la CEA, la CUA, la BAD, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNHCR, l'OMS, le HMN et les autres partenaires pour leurs présentations et l'appui fournis dans la préparation de cette Conférence.

Nous nous réjouissons du fait que notre prochaine conférence sera organisée par le Gouvernement ivoirien en Cote d'Ivoire en Septembre 2014.